



Acte certifié exécutoire
Arrêté parvenu en Préfecture le : 28.04.26
Accusé de réception de la Préfecture numéro :
202604282026ARR137AI
Arrêté publié/notifié le :
Affiché le :
Pièce annexe :

Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

ARRETE DU MAIRE N°2026ARR137

Objet : Désignation des représentant.e.s de la collectivité au comité social territorial commun à la ville et au CCAS d'Arcueil

La Maire d'Arcueil,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2022DEL73 en date du 30 juin 2022 fixant le nombre des représentants du personnel titulaires du Comité Social Territorial à 6, et autorisant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentant.e.s de la collectivité,

Vu l'arrêté de désignation des membres représentants la collectivité au sein du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2025

Considérant la nécessité d'adapter la représentation du collège employeur du CST suite aux élections municipales à la mise en place d'un nouvel exécutif,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont désigné.e.s en tant que représentant.e.s de la collectivité au Comité Social Territorial commun à la ville et au CCAS d'Arcueil (formation plénière et spécialisée) :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
NOM - PRENOM	QUALITE	NOM - PRENOM	QUALITE
1. Sophie PASCAL-LERICQ, Présidente du CST	Maire	Alain BREUILLER	Conseiller municipal délégué
2. Thomas GIRY	Adjoint au Maire	Karim BAOUZ	Adjoint au Maire
3. Constance BLANCHARD	Adjointe au Maire	François LOSCHEIDER	Adjoint au Maire
4. Denis BOITIER	Conseiller municipal délégué	Cyril PASTEAU	Conseiller municipal délégué

5. Latifa MALKI	Conseillère municipale déléguée	Maud BOYER	Conseillère municipale déléguée
6. Dominique LAGUNE	Conseillère municipale déléguée	Ludovic SOT	Adjoint au Maire

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux membres titulaires et suppléant.e.s

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet arrêté compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 28.06.26
La Maire



Sophie PASCAL-LERICQ
Maire

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : HAZARD Juliette

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026ARR137**
Objet : **Désignation des représentant e s de la collectivité au comité social territorial commun à la ville et au**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-28 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1.2 - procédure adaptée (art,28)
Identifiant unique : 094-219400033-20260428-2026ARR137-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260428-2026ARR137-AI-1-1_0.xml	text/xml	986 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : 137.pdf Nom métier : 99_AI-094-219400033-20260428-2026ARR137-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	63.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 17h03min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 17h04min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 17h04min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 17h04min32s	Reçu par le MI le 2026-04-28

